Titre : **La prévention des risques majeurs naturels et technologiques**

Intervenante : **Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC**

Directrice Générale

Association Française pour la prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

Nous sommes tous confrontés à des risques majeurs.

Qu'est-ce que le risque majeur?

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement. et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un événement potentiellement dangereux, ALÉA n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Aléa X Enjeu = Risque

Certains risques naturels et technologiques peuvent augmenter en fréquence et intensité pour certains sous l'effet du changement climatique. Il est essentiel de tous nous préparer à faire face et d'être conscients que chacun d'entre nous est le premier acteur de sa sécurité.

Prévenir les risques de catastrophes

Réduire les aléas – les dangers et lutter contre leurs causes est parfois compliqué *voire* impossible. On ne peut pas empêcher par exemple la survenue d'un séisme.

Nous pouvons par contre agir sur les conséquences, notamment en travaillant sur les enjeux exposés que représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Limiter le nombre d'enjeux exposés, réduire leur vulnérabilité – leur fragilité face aux risques sont des priorités d'action.

On distingue **7 PILIERS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS** :

La connaissance des aléas et des risques majeurs mais également des acteurs et des moyens d'actions disponibles est un préalable fondamental à leur prévention. Si l'État a la responsabilité légale d'évaluer le risque, de collecter l'information et d'en assurer la transmission. Les exploitants industriels et les collectivités contribuent également au développement de cette connaissance, à sa diffusion auprès des populations et à sa prise en compte opérationnelle.

La surveillance des phénomènes a pour objectif d'anticiper un événement pour informer et alerter rapidement la population et préparer la gestion de crise. La surveillance

météorologique, par exemple, est un élément essentiel du dispositif de prévision des tempêtes.

L'information préventive permet à chaque citoyen soit acteur en étant conscient de son exposition et de ses moyens d'actions. Par ailleurs, la mémoire du risque rappelle régulièrement les enseignements des événements passés et de développer la culture et la conscience du risque. Cette information doit aider la population à adopter des comportements adaptés aux menaces. C'est l'un des moyens de prévention les plus efficaces. Ici encore les collectivités ont un rôle clé au travers à jouer : élaboration du dossier communal d'information sur les risques majeurs, affichages et signalisation…

La maîtrise de l'urbanisation est l'outil le plus efficace pour limiter les dommages liés à un risque car elle vise à limiter au maximum l'urbanisation dans les zones soumises à un aléa. L'outil phare de maîtrise de l'urbanisation en zone à risques est le Plan de Prévention des Risques. Il réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions en passant par l'imposition d'aménagements sur les constructions existantes.

La réduction du risque se fait principalement en agissant **sur la vulnérabilité des enjeux existants** dans le cadre de programmes d'actions à l'initiative des collectivités pour les inondations par exemple ou à titre individuel par des travaux de renforcement parasismiques ou de débroussaillement en zones boisées. On parle de réduction du risque à la source pour les risques technologiques.

La préparation est du ressort du maire qui reste le premier responsable de la sécurité des personnes et des biens à l'échelle de sa commune. Pour cela, il élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine : les mesures immédiates de protection des personnes, le mode de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles, les mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Cette préparation peut se décliner aussi dans le cadre de plan particulier de mise en sûreté dans les établissements abritant des vulnérabilités particulières : écoles, campings, musées… Elle s'appuie sur la culture du risque.

Le Retour d'Expérience (REX ou RETEX) sur les risques naturels ou technologiques est une démarche consistant à apprendre des évènements passés pour mieux appréhender les crises futures. L'ensemble des acteurs (services de l'Etat, collectivités, exploitants, gestionnaires d'établissement et de réseaux, assureurs, experts, citoyens…) doit contribuer à ce retour d'expérience.

Bref, nous pouvons donc chacun à notre niveau agir sur les conséquences des risques de catastrophes en étant plus résilients !

Ça veut dire quoi ? Anticiper et se préparer en connaissant les bons réflexes, s'adapter et se protéger pour faire face, et être capable de se relever après une catastrophe.

Chacun d’entre nous est acteur de sa propre sécurité, de celles de ses proches et de son environnement (quartier, lieu de travail…) et contribue ainsi à sa résilience et celle de notre société.

Mobilisons-nous aujourd’hui !